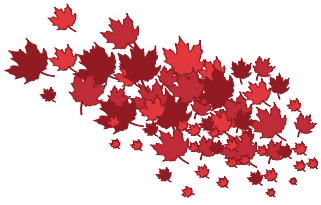




EXPRIMEZ-VOUS

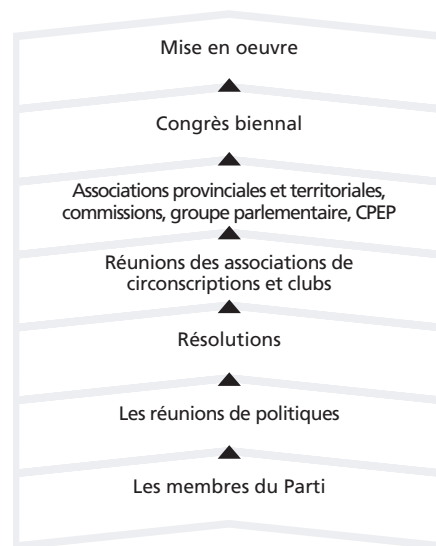
Un guide d'élaboration
des politiques

Liberal 



I APERÇU

Le processus d'élaboration des politiques du Parti libéral du Canada établit des liens entre les personnes, leur collectivité, leur province, le pays et le parti. De nouvelles idées sont glanées auprès des membres du Parti libéral dans les associations de circonscriptions et les clubs, puis ces idées prennent la forme de résolutions de politiques qui finissent par composer la politique de notre parti. C'est ainsi que nos membres donnent aux dirigeants de notre caucus les conseils politiques essentiels qui sont à la base de la plateforme qui nous soutenons en campagne électorale.



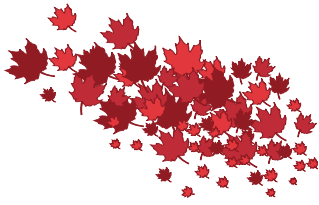
LES MEMBRES DU PARTI

Au début du processus d'élaboration des politiques, les membres se réunissent pour échanger leurs points de vue et leurs convictions sur de grands enjeux. Cela peut se faire de diverses façons. Les membres du parti peuvent se rencontrer à l'occasion d'une réunion de politiques organisée par une association locale ou un club. Les technologies telles que les forums de discussion et le courriel sont un autre moyen pour les membres d'interagir afin de discuter d'idées politiques. Le bureau national du Parti libéral du Canada a développé et lancé un site extranet réservé aux membres du Parti libéral, qui peuvent s'y rencontrer en ligne pour discuter de politiques et télécharger des documents récents du Parti libéral du Canada.

La discussion de politiques est une activité permanente et essentielle au renouveau constant du parti. Les associations de circonscription et les clubs sont invités à intégrer les réunions de politiques à leurs activités régulières.

LES RÉUNIONS DE POLITIQUES

Les clubs et associations de circonscription doivent donner aux réunions de politiques qu'ils organisent la forme qui fonctionne le mieux. Au départ, toute activité réunissant des membres afin de discuter d'enjeux et d'idées est un effort fructueux. Il peut s'agir d'une assemblée locale, d'une table ronde sur un sujet précis, d'une enquête téléphonique, d'un bulletin ou d'un forum en ligne



sur l'extranet du Parti libéral du Canada. Vous trouverez dans cet extranet des documents de fond, des documents d'information sous forme de points de discussion et des liens menant à d'autres sites utiles à vos discussions de politiques. Ces ressources sont en place pour que les gens puissent s'informer des sujets en vue d'élaborer des politiques solides.

Quel que soit le format retenu, la clé est de provoquer un débat amical et de transformer les points de vue en idées de moyens d'action.

LES RÉOLUTIONS

Pour aller de l'avant, on transcrit les idées issues des réunions de politiques sous forme de résolutions de politiques. La résolution exprime un appui ou propose des modifications à une pratique existante, réclame une mesure spécifique ou se borne à énoncer un principe.

On trouvera à la section IV du présent livret la description du format et du mécanisme d'une résolution.

Il y a plusieurs façons pour une association de déposer une résolution. Elle peut soit inviter ses membres à déposer des résolutions, soit désigner un président des politiques, qui écoutera les idées de politiques lors des événements de l'association et s'en servira pour produire des résolutions. D'autres associations et clubs ont formé un sous-comité des politiques qui se réunit spécialement pour débattre et rédiger des résolutions à soumettre à l'approbation de l'exécutif ou des membres.

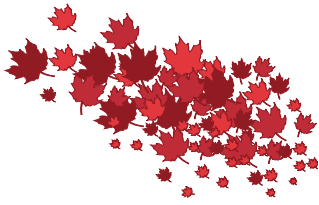
Il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas de moyen unique ou établi par lequel un club ou une association doit produire ses politiques. C'est le club ou l'association qui est le mieux en mesure de déterminer la méthode la plus efficace dans son cas.

LA RÉUNION DE L'ASSOCIATION DE CIRCONSCRIPTION OU DU CLUB

Une fois qu'une association ou un club a produit des résolutions, il doit les faire endosser par l'organisation locale.

Cela peut se faire à l'occasion d'une réunion de l'exécutif ou lors de l'assemblée générale du club ou de l'association de circonscription; cette activité peut aussi s'intégrer à une assemblée de sélection des délégués. Au cours de la réunion, on demande aux membres de voter pour ou contre chacune des résolutions et de classer leurs résolutions de choix par ordre d'importance.

Les Associations provinciales ou territoriales et le Parti libéral du Canada peuvent limiter le nombre de résolutions que chaque club ou association pourra déposer. Les clubs et associations locales doivent examiner le processus avec la ou le responsable provincial des politiques afin de déterminer les limites et échéances à respecter.



LES ASSOCIATIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES, LES COMMISSIONS, LE CAUCUS ET LA CPEP

Les résolutions adoptées par les associations de circonscription et les clubs sont acheminées à l'Association provinciale ou territoriale concernée, en vue du vote et de l'établissement des priorités.

Dans les provinces les plus peuplées, il peut y avoir une étape intermédiaire (généralement une assemblée régionale) entre l'association de circonscription et les réunions de politiques à l'échelon provincial. Lors de l'assemblée régionale, on procède au tri des résolutions par ordre de priorité avant d'acheminer à l'instance provinciale les résolutions retenues par chaque région.

Pour le Congrès biennal de 2005, chaque Association provinciale ou territoriale peut déposer cinq résolutions et désigner une résolution prioritaire.

En outre, la Commission des peuples autochtones, la Commission libérale féminine nationale, les Jeunes Libéraux du Canada, la Commission des aînés, le caucus libéral national et la Commission permanente de l'élaboration des politiques (CPEP) peuvent déposer cinq résolutions chacun au Congrès biennal. Chaque organisation désigne une résolution prioritaire parmi celles qu'elle présente.

LE CONGRÈS BIENNAL

Chaque association de circonscription ou club est représenté au Congrès biennal par des délégué(e)s élu(e)s lors d'une assemblée de sélection des délégué(e)s.

Les cinq résolutions acheminées par chaque province, territoire ou Commission au Congrès biennal sont regroupées par thème. Les résolutions prioritaires passent directement à la séance plénière, où elles seront soumises au vote. Les autres résolutions sont débattues dans le cadre d'ateliers thématiques.

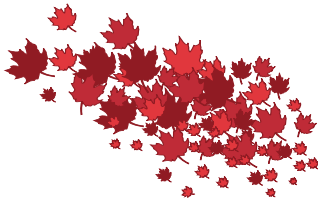
Dans chaque atelier, on retient une seule résolution à acheminer à la plénière sur les politiques du Congrès biennal, où ces résolutions s'ajoutent aux résolutions prioritaires déjà déposées.

Les résolutions adoptées lors de la plénière sur les politiques deviennent la politique officielle du parti.

LA MISE EN ŒUVRE

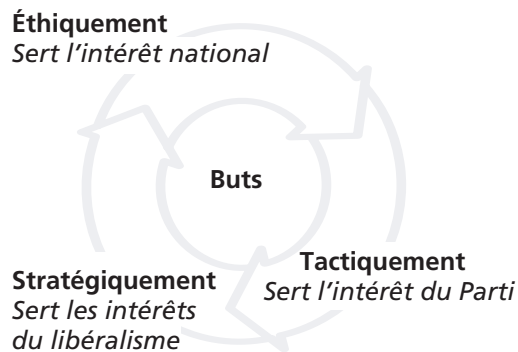
L'élaboration des politiques au Parti libéral du Canada est un processus évolutif qui se nourrit constamment des idées des membres de partout au pays. L'exécutif de chaque association ou club doit débattre continuellement des politiques afin de veiller à ce que les politiques nationales reflètent le point de vue de la base.

On peut également transmettre ces résolutions au député élu, au candidat, au responsable provincial des politiques, afin de les tenir au courant des priorités exprimées par les membres du Parti libéral de leur circonscription.



II OBJECTIFS DU PROCESSUS D'ÉLABORATION DES POLITIQUES

Le processus d'élaboration des politiques du Parti libéral du Canada reflète l'esprit d'ouverture et d'écoute de la base qui règne dans cette institution accessible aux personnes aux vues similaires des villes et collectivités grandes ou petites du Canada.



Le processus d'élaboration des politiques a pour objectif d'accroître les chances de remporter une élection qu'a le Parti libéral du Canada et de le rendre plus efficace une fois élu, grâce à l'élaboration permanente et innovatrice de politiques et à un renouveau constant assuré par des gens de partout au pays.

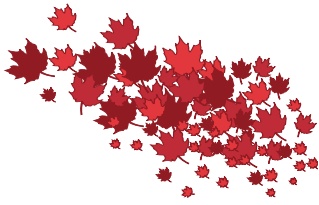
Un processus démocratique d'élaboration des politiques sert l'intérêt national en veillant à ce que les activités de notre gouvernement soient influencées avant tout par les idées et préférences des Canadiens et Canadiennes moyens qui y participent au niveau de la base.

Le Parti libéral est le seul à réussir à faire élire des députés dans chaque province ou territoire du Canada. Toutefois, le caucus parlementaire ne représente pas les 308 circonscriptions du pays.

Voilà pourquoi le processus d'élaboration des politiques est si important : il donne une voix à chaque circonscription : les circonscriptions sans député libéral peuvent s'en servir pour exercer une influence sur les activités du parti et du caucus; grâce à ce processus, le gouvernement entend les préoccupations des régions.

Sur le plan tactique, le processus d'élaboration des politiques donne à notre parti une chance accrue de gagner la confiance de l'électorat canadien et de former le gouvernement. En puisant dans les intérêts et l'expertise de personnes extérieures au gouvernement, le processus d'élaboration des politiques tient à jour la plateforme du parti et l'aide à demeurer en résonance avec la population canadienne. Autrement dit, le parti conserve toute sa pertinence en s'informant et en se servant des idées nouvelles constamment exprimées par un large éventail de membres de la base du Parti libéral, dans chaque circonscription et dans chaque club.

Sur le plan stratégique, c'est grâce à la participation de la base que le libéralisme demeure une philosophie vivante et fructueuse.



III L'ÉLABORATION DES POLITIQUES À L'ÉCHELON LOCAL

L'effort d'une association de circonscription ou d'un club dans l'élaboration de politiques se renforce lorsqu'on le canalise en déléguant une responsabilité particulière à une personne chargée de la direction ou de la coordination des politiques.

Le président des politiques a pour fonction première de réunir une équipe ou un comité formant un groupe représentatif des libéraux de la collectivité. Il est également bénéfique pour le club ou l'association d'inviter d'autres membres non partisans de la collectivité à siéger au sein de son comité.

Le comité établit des objectifs et un plan de travail afin de centrer son attention et ses efforts.

En plus d'organiser les événements et la logistique entourant le processus d'élaboration des politiques, le comité a certaines responsabilités permanentes :

- servir de liaison entre la collectivité, le parti et le gouvernement ;
- mobiliser les membres locaux sur des questions préoccupantes et transmettre leur point de vue au parti et au gouvernement ;
- promouvoir les valeurs et les politiques libérales au sein de la collectivité ;
- tenir la députée ou le député local au courant des développements et tendances de la collectivité et l'aider à toujours travailler efficacement dans l'intérêt de la circonscription ; et
- faire le suivi des enjeux locaux afin d'aider un éventuel candidat libéral à se faire élire et à faire la critique du député de l'opposition actuellement en place.

Pour l'essentiel, le travail sur les politiques dans la collectivité est une autre forme de préparation permanente aux élections : les libéraux demeurent branchés sur les besoins et intérêts de la collectivité; ils prouvent leur intérêt pour les résultats politiques qui auront un effet positif sur la collectivité et ils sont en mesure d'exploiter les faiblesses ou la négligence de leurs adversaires face à ces enjeux.

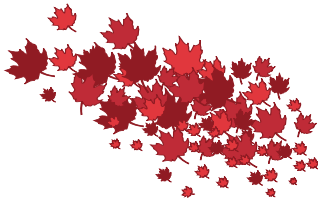
Les associations et clubs ont le choix entre plusieurs types d'événements où débattre des politiques.

L'ASSEMBLÉE LOCALE

L'assemblée locale est une assemblée publique où un député se rend plus accessible à la population en proposant un forum où il écouterait le point de vue de ses commettants. L'ordre du jour de l'assemblée peut comprendre des discours, un débat et une période de questions. La publicité doit être visible dans la collectivité; on pourra placer des annonces dans les établissements d'enseignement post-secondaire, les épiceries, les édifices communautaires, les églises et les journaux locaux.

FORUM DES POLITIQUES

L'assemblée générale des membres fait partie intégrante du processus d'élaboration des politiques. Pour assurer la réussite de cet événement, il vous faut : établir un ordre du jour bien ciblé; distribuer de l'information pertinente avant l'assemblée; enfin, désigner un président bien au fait des règles de procédure.



LE DÉBAT D'EXPERTS

Le débat d'experts exige une planification plus détaillée parce qu'il est relativement structuré et formel et qu'il se concentre souvent sur un enjeu politique « sensible ». On peut inviter des experts du parti, des non-partisans, ou une combinaison des deux. Chacun doit apporter une expertise particulière sur un sujet ou représenter un point de vue Contradictoire.

Chaque membre du groupe d'experts doit disposer du même temps (de 5 à 10 minutes) pour exposer sa position. Un modérateur objectif invitera l'auditoire à poser des questions et accordera amplement de temps aux discussions.

On peut intégrer à l'ordre du jour et annoncer une période d'activités sociales où les participants auront l'occasion de se rencontrer ou d'élaborer de façon informelle le « rapport » de l'événement dans l'optique d'éventuelles résolutions de politiques.

LE DÉBAT

Le débat ressemble au forum de politiques. Il est important d'inviter des débatteurs bien informés et compétents, et il est essentiel de faire présider le débat par une personne neutre afin de maintenir l'ordre entre des invités aux points de vue divergents. Comme dans tous les autres formats, il est utile de prévoir une période de questions, une période d'activités sociales et des commentaires de la part du comité des politiques du club ou de l'association, qui résumera ainsi le résultat du débat et donnera forme à d'éventuelles résolutions.

LE GROUPE DE DISCUSSION

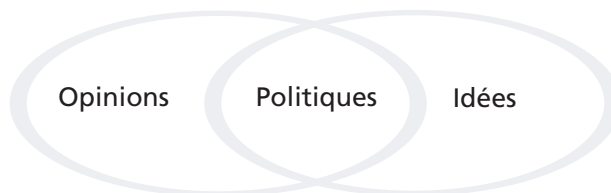
Si vous avez du mal à organiser un événement d'envergure, une série d'événements plus modestes peut également s'avérer productive. De petits groupes de cinq à huit personnes qui se réunissent régulièrement peuvent produire des résultats de discussion et des résolutions avec beaucoup d'efficacité. Le groupe de discussion doit quand même être présidé par un solide leader capable de garder chaque discussion sur la bonne voie.

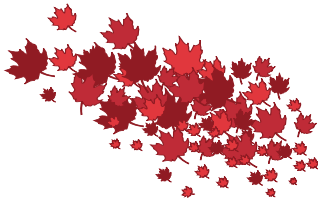
LA RÉUNION SOCIALE DE POLITIQUES

La réunion sociale de politiques est l'occasion pour les membres de discuter de diverses questions dans un cadre informel. On peut inviter un spécialiste averti à prononcer une allocution informelle à un groupe chez un des participants. Cette allocution est suivie d'une discussion ouverte et d'une période de questions. La désignation d'une présidente ou d'un président facilite la discussion.

On peut servir des rafraîchissements et favoriser les relations sociales après la discussion en groupe.

LA RECHERCHE ET LE CONSENSUS





Quel que soit le type d'événement organisé par votre club ou association, les objectifs sont les mêmes : écouter le point de vue des participants; stimuler la réflexion et la discussion; transformer les opinions en idées; enfin, élaborer des résolutions de politiques à partir de ces idées.

Pour vous assurer que les événements génèrent des idées et non seulement des opinions, veillez à bien informer les membres qui participeront aux discussions. Le présent livret et l'extranet du Parti libéral du Canada proposent des énoncés de politiques sur des questions d'actualité. Vous pouvez également consulter :

- votre députée ou député libéral ;
- d'autres représentants locaux ;
- des agences locales de services sociaux ;
- des groupes d'intervention locaux ;
- la Chambre de commerce de votre localité ;
- les groupes de réflexion et les instituts de recherche ;
- le site Web et l'extranet du Parti libéral du Canada ;
- les résolutions de politiques adoptées par le passé ;
- les facultés de l'université locale ; et
- les bibliothèques.

L'extranet du Parti libéral du Canada est un espace interactif réservé aux membres. Les présidents de club ou de circonscription disposent d'un mot de passe à l'usage de leurs membres, le cas échéant. Le PLC prévoit que l'espace de discussion interactif sera un outil qui servira aux clubs et associations à comparer leurs idées de politiques à celles des autres circonscriptions de leur région, de leur province et du pays tout entier, ainsi qu'à créer des liens et des appuis aux idées similaires.

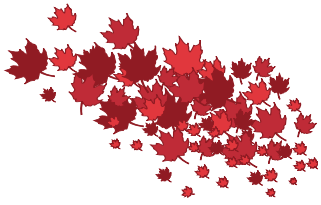
Au bout du compte, c'est la qualité des résolutions produites par votre club ou association qui déterminera l'impact que vous réussirez à avoir.

IV MÉCANISME DES RÉOLUTIONS DE POLITIQUES

Les résolutions sont le résultat final de tous les efforts engagés dans le processus d'élaboration des politiques.

La résolution est un énoncé ou un ensemble d'énoncés qui exprime clairement une conviction ou un jugement à l'égard d'une question de politique publique. Elle demande en outre au parti de prendre position ou de réclamer des mesures concrètes.

La résolution doit être concise et claire, reposer sur des faits exacts et être rédigée dans un but précis. Elle doit se limiter à 250 mots au maximum.



La résolution se divise en quatre sections distinctes :

1 - TITRE

Le titre de la résolution doit être concis et informer rapidement du sujet de la résolution.

2 - PRÉAMBULE

Le corps de la résolution débute par un préambule.

Chaque énoncé du préambule commence par les mots « Attendu que... ». Le préambule décrit la situation, l'enjeu ou le contexte qui donne lieu à la résolution. De plus, il dresse la liste des faits dont le lecteur doit être au courant pour saisir l'essence de la résolution. Le préambule peut préciser pourquoi la résolution est importante. Enfin, il présente des arguments ou tente d'anticiper des arguments contradictoires afin de gagner des appuis.

Le préambule contient au maximum six énoncés. Le nombre total d'énoncés dans le préambule et le dispositif (voir ci-dessous) est fixé à huit au maximum.

3 - DISPOSITIF

Le dispositif, qui débute par « Il est résolu que... », est le cœur de la résolution. Les auteurs y communiquent la mesure à prendre par le parti. Le dispositif peut comprendre plusieurs énoncés, selon le niveau de complexité de la résolution.

Le dispositif ne doit pas répéter l'information qui figure déjà au préambule.

On n'emploie ni chiffres ni lettres d'énumération dans cette partie de la résolution; le cas échéant, les éléments du dispositif qui suivent le premier débutent par « Il est en outre résolu que... ».

Le dispositif contient au maximum six énoncés. Le nombre total d'énoncés dans le préambule et le dispositif est fixé à huit au maximum.

4 - PARRAIN

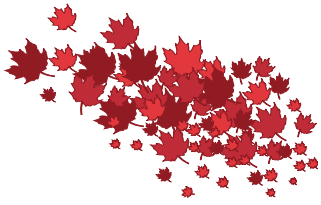
On inscrit obligatoirement le nom de l'organisme qui parraine la résolution.

Lorsque vous rédigez une résolution, gardez toujours à l'esprit l'objectif visé, qui sera l'un des suivants :

- exprimer votre appui à une mesure ou une prise de position du gouvernement ;
- suggérer une solution de rechange à une pratique actuelle ; ou
- demander au parti de faire pression sur le gouvernement afin d'atteindre un objectif précis.

Dans le dernier cas, réfléchissez aux questions suivantes :

- Quel est votre but véritable? Que voulez-vous vraiment accomplir?
- Comment y arriver?
- Votre but est-il réaliste?
- Relève-t-il du champ de compétences du gouvernement fédéral?
- Comment pourrait-on mesurer l'atteinte des objectifs?



- Dans quel délai faut-il atteindre le but visé?
- Y a-t-il lieu d'évaluer les coûts et avantages du but visé afin de renforcer l'appui à la résolution?

Une résolution a peu de chances d'être retenue à moins de réclamer une mesure ou d'établir une position que les libéraux sont à même de comprendre et d'appuyer. Si la résolution est adoptée, elle n'aura l'effet escompté que si elle est claire et reconnaissable.

Voici quelques problèmes courants qui risquent d'affaiblir la portée d'une résolution :

- La résolution manque de sens; elle ne peut pas donner lieu à une action mesurable.
- La résolution est trop longue, trop compliquée, trop difficile à comprendre. **Ramenez-la à 250 mots au maximum.**
- Les faits énoncés sont inexacts.
- Les auteurs emploient un langage outrancier.

Enfin, gardez à l'esprit qu'il s'écoulera un certain temps entre la rédaction de la résolution et le Congrès biennal; votre résolution doit demeurer d'actualité et pertinente pendant tout le processus.

FORMAT OBLIGATOIRE des résolutions présentées dans le cadre du processus d'élaboration des politiques en vue du Congrès biennal 2005 :

Longueur : Maximum 250 mots
Caractères : Arial, corps 14
Papier : Format lettre 8,5 po X 11 po
Marges : 1 po
Interligne : Simple; double interligne entre les paragraphes

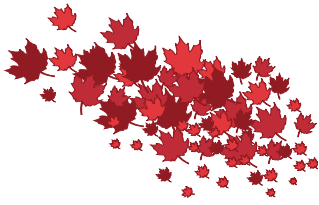
La résolution comporte obligatoirement un titre, un préambule, un dispositif et le nom de l'organisme qui la parraine.

Titre : En majuscules et minuscules, débutant par une majuscule.
Exemple : Crédit d'impôt pour livres de cours

Préambule : Chaque énoncé commence par ATTENDU QUE...
Au maximum six énoncés dans le préambule.
Au maximum huit énoncés au total dans le préambule et le dispositif.

Dispositif : Le premier énoncé commence par IL EST RÉSOLU QUE...
Les autres énoncés commencent par IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE...
Au maximum six énoncés dans le dispositif.
Au maximum huit énoncés au total dans le préambule et le dispositif.

Parrain : Le nom de l'organisme parrain (association, club, Commission, Association provinciale ou territoriale, comité) doit figurer à la fin de la résolution.



EXEMPLE DE RÉOLUTION :

(Titre) Mines terrestres

(Préambule)

ATTENDU QUE le Canada joue un rôle de premier plan dans l'élimination des mines terrestres dans le cadre du Traité sur les mines terrestres signé récemment;

ATTENDU QUE ces mines causent une destruction massive, continuent de tuer et blesser des innocents et compromettent leur qualité de vie;

ATTENDU QUE ce traité porte uniquement sur la fabrication de nouvelles mines terrestres, l'emploi des mines existantes et la destruction des mines déjà installées;

ATTENDU QUE le public joue un rôle essentiel dans la promotion des principes humanitaires, comme le démontre l'appel général à l'interdiction totale des mines antipersonnel;

(Dispositif)

IL EST RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada soutienne les efforts du gouvernement du Canada afin de poursuivre son rôle de leader international en vue d'assurer sans délai la ratification, l'universalisation et la mise en œuvre du traité dont le processus est connu sous le nom d'« Ottawa II »;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Parti libéral du Canada presse le gouvernement du Canada d'élargir ses activités de sensibilisation auprès des écoles, des collectivités, des ONG et des organisations de services et qu'il travaille avec ces groupes à la mise sur pied d'un fonds d'action canadien sur les mines afin d'aider à la réhabilitation des personnes touchées par des mines antipersonnel.

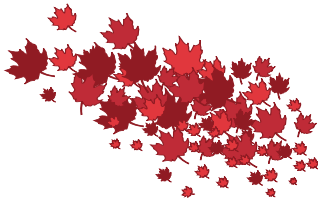
(Parrain)

La Commission permanente de l'élaboration des politiques

V À L'ÉCHELON DE L'ASSOCIATION PROVINCIAL ET TERRITORIAL

La résolution approuvée à l'échelon local est transmise à l'Association provinciale ou territoriale.

Beaucoup de résolutions se disputent les cinq places dont dispose chaque province, territoire ou Commission au Congrès biennal. Certaines résolutions sont populaires et se fraient un chemin jusqu'à l'une des cinq places presque sans aide de leur parrain. En général, cependant, l'association ou le club qui parraine la résolution devra faire preuve de créativité pour persuader les autres libéraux d'appuyer cette résolution de préférence à toutes les autres bonnes idées à débattre.



Les conseils qui suivent maximiseront vos chances de gagner des appuis :

- veillez à ce que les membres de votre club ou association de circonscription se présentent en force pour appuyer leurs résolutions ;
- prévoyez les critiques possibles à votre résolution et préparez-vous à les réfuter ;
- confiez à des orateurs solides la tâche de proposer la résolution et de répondre aux contestations de l'auditoire ;
- communiquez avec d'autres clubs ou associations avant l'assemblée provinciale ou territoriale afin d'obtenir des appuis à votre résolution ;
- parrainez des résolutions conjointement avec d'autres clubs ou associations ; et
- distribuez des dépliants à l'entrée de l'assemblée provinciale ou territoriale ou encore, à l'avance, par la poste.

Suscitez des appuis à votre résolution dans l'extranet du PLC et par des contacts électroniques avec vos réseaux de connaissances au sein du parti.

Même les meilleures résolutions ont besoin d'une promotion efficace pour être visibles et pour progresser.

L'objectif visé par le processus d'élaboration des politiques est non seulement d'établir les politiques du parti, mais aussi de stimuler le débat et la réflexion chez les membres du parti. Si vous voulez que votre résolution soit adoptée, vous devez vous retrousser les manches, négocier, exercer des pressions et vendre votre résolution à l'ensemble des membres du Parti libéral.

VI AU CONGRÈS BIENNAL

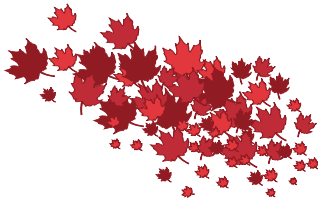
Le Congrès biennal est la plus haute instance du parti. Y assistent des délégué(e)s élu(e)s par chaque club ou association de circonscription, un certain nombre de délégué(e)s d'office, des membres du caucus libéral au Parlement et au Sénat et des observateurs. Les médias nationaux en font également une couverture approfondie.

Les résolutions prioritaires émanant des provinces, des territoires, des Commissions, du caucus et de la Commission permanente de l'élaboration des politiques (CPEP) passent directement à la plénière sur les politiques du Congrès. Toutes les autres résolutions sont mises aux voix dans le cadre des ateliers.

À cause du grand nombre de résolutions venues de partout au pays qui sont proposées au cours des ateliers, on n'a pas beaucoup de temps pour les débattre. Les délégués doivent lire les résolutions avant d'assister à un atelier sur les politiques.

Chaque atelier choisit une résolution prioritaire à présenter à la plénière.

Toutes les résolutions adoptées par les délégué(e)s de partout au pays lors de la plénière des politiques deviennent des politiques officielles du parti.



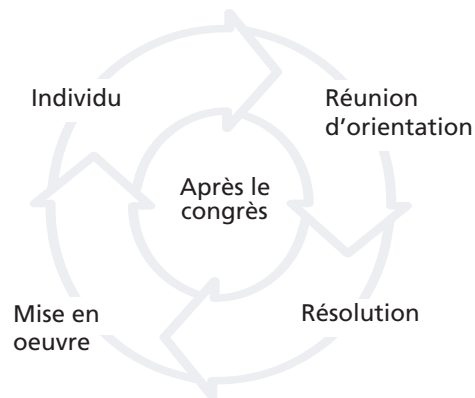
VII APRÈS LE CONGRÈS

Les résolutions adoptées au Congrès biennal contribuent à façonner la plateforme électorale du parti en vue de la prochaine élection fédérale.

Les politiques qui émanent de la base et sont choisies lors du congrès national sont des idées fortes ayant trouvé une résonance chez d'autres libéraux de partout au Canada qui ont participé au processus ainsi que chez les délégué(e)s qui ont assisté au Congrès biennal.

Pour les membres, l'étape suivante consiste à militer pour le Parti libéral en faveur de ces idées lors de la prochaine campagne électorale et à veiller à ce que le parti ait la possibilité de transformer ses politiques écrites en mesures concrètes en gagnant le droit de former le gouvernement.

À plusieurs égards, cependant, la fin du Congrès marque le début du prochain processus d'élaboration des politiques.



L'élaboration de politiques peut être une activité permanente pour un membre du Parti libéral du Canada disposé à participer activement à un club ou à une association de circonscription.

L'extranet du Parti libéral du Canada demeurera actif en tant qu'outil interactif permettant aux membres de débattre et raffiner leurs idées de politiques. Pendant ce temps, les résolutions « laissées pour compte » à l'échelon provincial et au Congrès biennal restent des instruments utiles pour exprimer les préoccupations régionales à des portions localisées du caucus ou à un député en particulier.

À l'extérieur du cycle biennal des politiques, les associations et les clubs doivent continuer d'organiser des réunions de politiques et en communiquer les résultats à leur député, au caucus et au gouvernement. L'élaboration de politiques est une fonction centrale permanente de toute association ou club et un facteur dynamique qui contribue au succès soutenu de notre parti.

Le Parti libéral est toujours plus fort grâce à la mise à contribution constante de la richesse intellectuelle et créative de chacun des membres de nos clubs et associations; la meilleure façon d'exploiter cette richesse dans chaque club ou association est d'établir un comité des politiques permanent et actif.